

Les époux Mpozagara condamnés en France pour « esclavage moderne »

@rib News, 21/10/2019 - Source Le Monde avec AFP Un ex-ministre burundais et sa femme condamnés pour avoir exploité un homme à leur domicile des Hauts-de-Seine Gabriel et Candide Mpozagara ont été condamnés lundi à deux ans de prison avec sursis pour avoir forcé un de leurs compatriotes à travailler dix-neuf heures par jour.

Deux ans de prison avec sursis et 70 000 euros de dommages et intérêts pour avoir exploité pendant dix ans un homme à leur domicile de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine). Le tribunal correctionnel de Nanterre a condamné Gabriel Mpozagara, ancien ministre au Burundi et ex-ambassadeur de l'Unesco, ainsi que son épouse, Candide Mpozagara, notamment pour la soumission à un travail forcé et des conditions de travail et harcèlement contre la dignité. M. Mpozagara, un ancien cultivateur burundais de 39 ans, avait raconté à l'audience comment il a été réduit en esclavage pendant dix ans dans la maison du couple avant que des ouvriers intervenant dans le domicile n'alertent les autorités, en juillet 2018. Pendant dix-neuf heures par jour, il faisait la lessive, le repassage, la cuisine, le ménage, le jardinage, et prenait soin d'un des fils du couple, qui souffre de handicap, avait-il narré. Couchant près d'une chaudière au sous-sol, il se lavait au robinet avec un seau, avait-il déclaré, ajoutant qu'il vivait avec sa famille et que ses employeurs lui avaient confisqué son passeport. Le couple va en toute hypothèse faire appel. « Je suis très content, la justice m'a entendu », a-t-il déclaré lundi après le verdict. « Le tribunal a pris en compte le dossier et de la gravité des faits », a estimé son avocat, Alexandre Reynaud. « Le message est clair : quel que soit votre statut, votre position, il n'y a pas d'impunité. » Le tribunal correctionnel est cependant resté en deçà des réquisitions du ministre public, qui avait demandé trois ans dont un ferme, estimant que M. Mpozagara était le seul responsable de la maison et l'esclave à tout faire. Le couple de septuagénaires, qui avait clamé son innocence à l'audience, va en toute hypothèse faire appel, a précisé l'avocate de la défense, Dominique Naveau-Duchesne. « Il faut pour que la victime soit reconnue », a-t-elle déclaré. Les époux Mpozagara avaient déjà comparu en 2018 au même tribunal : ils avaient été condamnés mais relaxés ensuite en appel dans un dossier similaire qui concernait deux jeunes filles venues du Burundi. Ces dernières ont plaidé leur cause auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a condamné la France en octobre 2012 pour avoir failli dans sa lutte contre le travail forcé. En 2013, le Parlement français a introduit dans le code pénal le travail forcé, la réduction en servitude et la réduction en esclavage.